

**République du Sénégal**

**Le Projet de l'Eau Potable et de l'Appui aux Activités  
Communautaires**

Document de Projet

2002 Novembre

JICA

## - TABLE DES MATIERES -

Chapitre 1	Introduction .....	1-1
	Fiche d'évaluation préliminaire du Projet .....	1-3
Chapitre 2 Arrière-plan de la réalisation du projet		
2-1	Situation sociale dans le pays bénéficiaire .....	2-1
2-2	Situation de l'ensemble des secteurs faisant l'objet du projet .....	2-1
2-3	Stratégie du gouvernement sénégalais .....	2-2
2-4	Activités liées au secteur de l'alimentation en eau et effectuées jusqu'à présent par le gouvernement sénégalais et par d'autres organismes .....	2-4
Chapitre 3 Domaine de développement faisant l'objet du projet et sa situation actuelle		
3-1	Cadre systématique du domaine de développement faisant l'objet du projet .....	3-1
3-2	Domaine de développement faisant l'objet du projet et sa situation actuelle .....	3-2
Chapitre 4. Stratégie du projet		
Chapitre 5 Plan de base du Projet		
5-1	Objectif du Projet .....	5-1
5-2	Objectif général .....	5-1
5-3	Résultats et activités .....	5-1
5-3-1	Activités visant le résultat 1 .....	5-4
5-3-2	Activités visant le résultat 2 .....	5-4
5-3-3	Activités visant le résultat 3 (Le système d'utilisation adéquate de l'eau sera établie selon la potentialité des ressources.) ..	5-6
5-3-4	Activités visant le résultat 4 (Les revenus des foyers augmenteront sur les sites pilotes) .....	5-6
5-4	Procédure d'exécution des activités .....	5-6
5-5	Organigramme de l'organisme d'exécution, engagements du gouvernement sénégalais .....	5-10

5-6	Entrées .....	5-10
5-6-1	Entrées de la partie japonaise .....	5-10
5-6-2	Entrées de la partie sénégalaise .....	5-13
5-7	Analyse des éléments extérieurs .....	5-13
5-8	Organisation de gestion et d'exécution du projet .....	5-14
5-9	Sujétions et conditions requises préalables .....	5-15
<b>Chapitre 6</b>	<b>Pertinence générale de la réalisation du projet</b>	
6-1	Pertinence du projet .....	6-1
6-1-1	Pertinence du contenu du projet en tant que projet de travaux publics et d'APD .....	6-1
6-1-2	Cohérence de la politique d'aide et du plan de réalisation des projets par pays .....	6-1
6-1-3	Conformité du présent projet aux besoins du pays bénéficiaire ...	6-1
6-1-4	Elaboration du plan base sur participation .....	6-2
6-1-5	Avance technique japonaise .....	6-3
6-2	Efficacité du projet .....	6-3
6-2-1	Logique du projet .....	6-3
6-2-2	Degré de précision de l'objectif .....	6-4
6-3	Efficacité .....	6-5
6-4	Impact .....	6-5
6-5	Développement autonome .....	6-6
6-5-1	Compétences des organisations .....	6-6
6-5-2	Situation financière .....	6-7
6-5-3	Admissibilité sociale, environnementale et technique du projet ...	6-7
6-6	Pertinence générale de la réalisation .....	6-8
<b>Chapitre 7</b>	<b>Annexes au Document du Projet .....</b>	<b>7-1</b>
7-1	Documents concernés .....	7-1
7-1-1	Rapports des journées d'étude .....	7-1
7-1-2	Rapport de l'étude sur place .....	7-7
7-2	PDM .....	7-12
7-3	Plans d'opérations .....	7-12
7-4	Termes de référence pour les experts à long terme .....	7-16
7-4-1	Conseiller en chef .....	7-16
7-4-2	Maintenance des installations d'alimentation en eau .....	7-16

7-4-3	Développement communautaire	7-17
7-5	Termes de référence pour le personnel homologue	7-18
7-5-1	Chef de projet	7-18
7-5-2	Technicien de maintenance	7-19
7-5-3	Personnel de développement communautaire	7-19
7-6	Spécifications du matériel fourni	7-20
7-7	Informations concernant l'organisme homologue	7-21
7-7-1	Références	7-21
7-7-2	Mandat vis-à-vis de la DEM	7-21
7-7-3	Budget	7-22
7-7-4	Organisation générale	7-23
7-7-5	Capacité de gestion de l'organisation	7-25
7-7-6	Système de coopération avec d'autres organismes	7-26
7-8.	Obligations de l'organisme homologue dans la mise en œuvre du projet	7-26
7-8-1	Mesures à prendre pour passer de l'objectif du projet à l'objectif global	7-26
7-8-2.	Nombre, spécialités, qualifications et mise à disposition des homologues	7-27
7-8-3.	Budgétisation	7-28
7-8-4.	Mise en place d'un système de recrutement	7-28

## **Chapitre 1 Introduction**

Le Japon fournit au Sénégal une coopération financière non remboursable depuis plus de vingt ans dans le secteur de l'alimentation en eau en milieu rural. Grâce à cette coopération, de nombreuses femmes et de nombreux enfants ont été libérés des corvées d'eau et les habitants bénéficient d'une vie plus hygiénique. Ainsi, ces projets d'alimentation des régions en eau ont-ils largement contribué à l'amélioration du cadre de vie des habitants locaux.

Jusqu'à présent, les aides japonaises pour le Sénégal étaient principalement constituées d'aides matérielles telles que la construction et la réfection d'installations d'alimentation en eau, par le système de la coopération financière non remboursable. Désormais, il semble nécessaire d'étudier des moyens pour l'entretien, l'application et l'évolution de ce matériel afin d'assurer la durabilité du développement. Nous estimons qu'à cet effet, il est temps d'élaborer des mesures pour améliorer davantage les conditions de vie des habitants locaux, en utilisant les installations d'alimentation en eau pour lesquelles le Japon a longtemps fourni des aides.

Dans ce contexte, le gouvernement sénégalais a demandé au Japon la réalisation d'un projet ayant pour objectif l'encadrement du travail du comité directeur et le soutien de l'amélioration du cadre de vie des habitants locaux, surtout des femmes, ainsi qu'aux activités de développement rural pour les 109 villages dans lesquels des installations d'alimentation en eau est déjà construite dans le cadre de l'aide financière non remboursable du Japon. Suite à cette requête, le Japon a envoyé en mars 2001 une mission d'étude de base ayant pour but la collecte d'informations pour réaliser un projet de coopération technique du type de projet.

Lors de la première mission d'étude de courte durée, en octobre 2001, des journées d'étude sur la méthode PCM ont été organisées avec la participation des personnes concernées y compris les habitants de villages en suivant les résultats de l'étude de base précitée. Après analyse des problèmes et des objectifs, la Grille provisoire de Planification du Projet (PDM) a été élaborée et le procès-verbal de la réunion a été signé entre les deux parties.

Ensuite, lors de la seconde mission d'étude de courte durée, en mars 2002, l'orientation du Projet a été définitivement confirmée, sur la base du Document de Projet, avec la partie sénégalaise.

L'élaboration du Document de Projet a pour objectif d'expliquer la pertinence de la réalisation du projet et de présenter d'une façon précise les étapes de l'examen lors de l'élaboration du projet ainsi que les informations afférentes. Lors de la réalisation du projet, ce document est utilisé pour permettre aux personnes concernées d'avoir un point de vue commun et pour expliquer le projet aux personnes extérieures.

Le présent Document de Projet présente l'arrière-plan de la réalisation du projet, les domaines de développement faisant l'objet du projet et sa situation actuelle, la stratégie du projet, le plan de base du projet, l'évaluation préliminaire et les documents annexes.

### Fiche d'évaluation préliminaire du Projet

<b>Nom du Projet</b>	
Projet de l'Eau Potable et de l'Appui aux Activités Communautaires	
<b>Pays</b>	<b>bénéficiaire :</b> Région concernée: Tout le territoire du Sénégal
Sénégal	
<b>Durée prévue de réalisation:</b> 3 ans à partir du mois d'octobre 2002	
<b>1. Arrière-fond du projet :</b>	
<p>Le Japon fournit au Sénégal une coopération financière non remboursable depuis plus de vingt ans dans le secteur de l'alimentation en eau en milieu rural. Grâce à cette coopération, de nombreuses femmes et de nombreux enfants ont été libérés des corvées d'eau et les habitants bénéficient d'une vie plus hygiénique. Ainsi, ces projets d'alimentation des régions en eau ont-ils largement contribué à l'amélioration du cadre de vie des habitants locaux.</p> <p>Jusqu'à présent, les aides japonaises pour le Sénégal étaient principalement constituées d'aides matérielles telles que la construction et la réparation d'installations d'alimentation en eau, par le système de la coopération financière non remboursable. Désormais, il semble nécessaire d'étudier des moyens pour l'entretien, l'application et l'évolution de ce matériel afin d'assurer la durabilité du développement. Nous estimons qu'à cet effet, il est temps d'élaborer des mesures pour améliorer davantage la qualité de vie des habitants locaux, en utilisant les installations d'alimentation en eau pour lesquelles le Japon a longtemps fourni des aides.</p> <p>Dans ce contexte, le gouvernement sénégalais a demandé au Japon la réalisation d'un projet ayant pour objectif l'encadrement du travail du comité directeur et le soutien de l'amélioration du cadre de vie des habitants locaux, surtout des femmes, ainsi qu'aux activités de développement rural pour les 109 villages (population bénéficiaire de 300 mille sur la population totale du Sénégal de 9 millions environ) dans lesquels des installations d'alimentation en eau est déjà construite dans le cadre de l'aide financière non remboursable du Japon.</p>	
<b>2. Organisme d'exécution:</b> Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique	
<b>3. Description du projet et objectif à atteindre</b>	
<b>(1) Objectif à atteindre</b>	
1) Objectif à atteindre à la fin du projet	
Objectif: Mettre en place, à travers les activités aux sites du Projet, le système d'utilisation durable de l'eau potable.	
Indicateurs : Etablissement des manuels d'utilisation durable de l'eau, nombre de sites où le système de gestion de l'eau est établi	
2) Objectif attendu après la fin de la coopération.	
Objectif : Vulgariser le système d'utilisation durable de l'eau au Sénégal et améliorer le cadre de vie des habitants de villages.	
Indicateurs : Nombre de sites où le savoir-faire relatif au système d'utilisation de l'eau est vulgarisé, diminution du nombre de maladies d'origine hydrique, augmentation du taux de sédentation de la population	
<b>(2) Résultats et activités</b>	
Résultat 1 : Le système de l'exploitation et de la maintenance des installations d'alimentation en eau sera mis en place par la collaboration entre	

l'administration, les habitants de villages et les entreprises privées locales.

1-1. Préciser la répartition des rôles entre l'administration, les habitants de villages et les entreprises privées locales en ce qui concerne l'exploitation et la maintenance des installations d'alimentation en eau et faire comprendre le contenu des rôles attribués.

1-2. Etablir, par les soins de l'Administration, un système de sensibilisation et de vulgarisation (y compris l'évaluation et le monitoring).

1-3. Etablir des manuels de procédures pour les conducteurs

Indicateurs : Couverture à 100% des frais de réparation des pannes légères par le fonds du comité directeur, établissement du système des contrôles périodiques à effectuer par l'Administration, conclusion des contrats de maintenance avec les entreprises privées locales, constitution d'une équipe de sensibilisation et de vulgarisation au sein de la DEM.

Résultat 2 : Le comité directeur gère correctement.

2-1. Etudier la situation actuelle du comité directeur dans chaque village.

2-2. Organiser, pour le personnel de 15 brigades de maintenance de la DEM, la formation relative l'Association des Usagers de Forage (ASUFOR) qui est une organisation du type participatif.

2-3. Assurer, par les soins du personnel de la DEM, la vulgarisation de l'ASUFOR auprès des sites concernés.

2-4. Evaluer les activités dans les sites à vulgariser.

2-5. Organiser les séminaires relatifs à l'Association des Usagers de Forage, sur la base des résultats d'activités.

2-6. Etablir des manuels de procédures pour les comités directeurs

Indicateurs : Tarification au volume, recouvrement de la contribution des usagers de plus de 80 %, ouverture des comptes bancaires par les comités directeurs, existence du contrôle des activités de comités directeurs

Résultat 3 : L'utilisation de l'eau est conforme aux directives élaborées.

3-1. Définir un réseau piézométrique dans la zone du projet.

3-2. Elaborer les directives concernant l'utilisation de l'eau sur la base de l'équilibre de l'offre et de la demande.

3-3. Donner, aux sites concernés, des instructions et conseils aux conducteurs et au comité directeur concernant l'utilisation de l'eau conforme aux directives.

Indicateurs : Contrôle mensuel du volume pompé, analyse annuelle de la qualité d'eau, capacité des opérateurs et des membres de comités directeurs de donner des explications sur les directives d'utilisation d'eau.

Résultat 4 : Les activités de production se diversifient sur les sites pilotes.

4-1. Etudier la situation actuelle du cadre de vie des habitants de villages concernés.

4-2. Elaborer le programme d'augmentation des revenus de foyers.

4-3. Procéder à la mise en oeuvre du programme d'augmentation des revenus de foyers sur les sites pilotes.

4-4. Evaluer le programme d'augmentation des revenus de foyers mis en

œuvre sur les sites avancés.

4-5. Organiser, sur la base des résultats obtenus, des séminaires portant sur le modèle d'utilisation durable de l'eau.

Indicateurs : Evaluation des activités de production sur 2 sites pilotes au moins.

### (3) Entrées

Entrées de la partie japonaise (le contrat de services de conseil est supposé)

- Envoi des experts : Maintenance des installations d'alimentation en eau, développement communautaire, sensibilisation et vulgarisation, développement rural etc ; environ 130h/j sur une durée de 3 ans.
- Formation des homologues au Japon ; 6 ~ 9 personnes sur une durée de 3 ans.
- Fourniture des équipements : Appareils de mesure de la qualité d'eau et du débit, véhicules pour les activités, matériel audio-visuel pour sensibilisation etc
- Rénovation des installations: Rénovation du centre de formation de la Direction Régionale
- Frais d'administration sur place : Frais courants des activités sur place, Frais d'application sur place.
- Formation : Environ 5 fois/an (organisation des séminaires à l'attention du personnel de l'exploitation et de la maintenance, des membres du comité directeur, d'autres donateurs, des ONG etc)

Entrées de la partie sénégalaise

- Affectation du personnel homologue
- Mise à disposition des bureaux pour les experts japonais au siège du projet
- Mise à disposition du centre de formation

### (4) Organismes d'exécution du projet

a) Organisme d'exécution de la partie sénégalaise: Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique

b) Organisme de collaboration au Japon : Institut technologique de Kochi etc

### (5) Organisation d'exécution

L'organisme homologue fera participer au projet le personnel du Cabinet qui, avec le Directeur de l'Exploitation et de la Maintenance, se chargera de la mise en œuvre du projet, tout en consultant avec le conseiller en chef japonais.

D'autre part, le chef de chaque brigade se chargera, avec les experts des installations d'alimentation en eau, les experts de sensibilisation et de vulgarisation etc, de la pratique de transfert de technologie.

### 4. Résultats d'évaluation (raison de la décision de réalisation)

Les résultats de l'évaluation du projet basée sur les critères suivants confirment la nécessité et la pertinence de la présente coopération.

Pertinence : La réalisation du présent projet a été demandée dans le cadre des mesures d'alimentation en eau, présentées comme une tâche prioritaire dans le plan national de développement du Sénégal. De ce fait, ce projet répond aux besoins du pays bénéficiaire.

Efficacité: L'efficacité du projet est confirmée par le fait que le renforcement du système de l'exploitation et de la maintenance, qui est d'une importance primordiale

pour la gestion durable des installations d'alimentation en eau, est une mesure efficace directement liée à la stabilité et à la durabilité de l'alimentation en eau.

Impact : L'économie et l'utilisation optimum de l'eau seront promues et l'utilisation durable des ressources d'eau favorisera la protection de l'environnement (prévention de la désertification). En outre, ce projet aura de l'effet non seulement sur 109 installations d'alimentation en eau construites dans le cadre de l'aide financière non remboursable du Japon, mais aussi sur 927 autres installations d'alimentation en eau de tout le pays avec une population bénéficiaire de plus de 5 millions (au janvier 2000) L'impact de ce projet sera, donc, très important.

#### **5. Risque des éléments extérieurs (conditions extérieures)**

Toutes les conditions extérieures sont, en principe, satisfaites. Cependant, les conditions naturelles étant partiellement incluses, il y a lieu de les suivre adéquatement par monitoring.

#### **6. Plan d'évaluation postérieur**

##### **(1) Indicateurs à utiliser pour évaluations postérieures**

- 1) Indicateurs d'évaluation d'accomplissement des résultats.
  - Etat d'amélioration du système de l'exploitation et de la maintenance des installations d'alimentation en eau du côté de l'Administration (confirmation des registres d'exploitation)
  - Etat de gestion des comités directeurs (confirmation des carnets de gestion)
  - Stabilité de débit et de la qualité d'eau des puits (confirmation des registres d'évaluation des activités)
- 2) Indicateurs d'évaluation d'accomplissement de l'objectif du projet
  - Contenu du manuel d'utilisation durable de l'eau, nombre de sites vulgarisés, rapport d'activités
- 3) Indicateurs d'évaluation d'accomplissement de l'objectif global
  - Nombre de sites où le modèle d'utilisation durable de l'eau est établi

##### **(2) Programme d'évaluation**

L'évaluation à mi-arcours (vers le mois de mars 2004), l'évaluation de fin de projet (vers le mois d'août 2005) et l'évaluation postérieure (vers 2014) sont prévues.

## **Chapitre 2 Arrière-plan de la réalisation du projet**

### **2-1 Situation sociale dans le pays bénéficiaire**

Après s'être détaché de l'Empire colonial français et avoir gagné son indépendance en 1960, le Sénégal a mis en place ses propres plans de développement économique et social en visant à assurer son autonomie économique. Ces plans de développement commencèrent par le Premier Plan quadriennal et se succédèrent jusqu'au Dixième Plan de Développement économique et social actuellement en cours.

Parmi les tâches prioritaires du Dixième Plan de Développement économique et social présentées ci-dessous, le « renforcement des services sociaux de base » et la « gestion durable des ressources naturelles » ont rapport au secteur d'alimentation en eau:

- bonne conduite des affaires publiques et développement régional;
- renforcement des services sociaux de base ;
- renforcement de la compétitivité et promotion de l'investissement;
- promotion de la coopération et de l'intégration intercommunale
- promotion de la technologie informatique ;
- gestion durable des ressources naturelles ;
- amélioration de la qualité de vie du groupe socialement défavorisé.

### **2-2 Situation de l'ensemble des secteurs faisant l'objet du projet**

Lors du séminaire international sur l'accès à l'eau potable (Eau potable pour tous), organisé à Dakar en mars 2000, il a été confirmé que l'accès à l'eau potable et l'amélioration du cadre de vie grâce à cette eau potable est un problème commun des pays d'Afrique de l'Ouest.

Les directives des projets d'alimentation en eau en milieu rural, réalisés depuis plus de vingt ans dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon, tenaient compte depuis le début de la réforme et de l'amélioration du fonctionnement du système d'exploitation et de la maintenance. Mais il s'est avéré que les efforts propres du gouvernement ne suffisent pas assurer l'encadrement du développement des comités directeurs,

l'utilisation efficace de l'eau pour les activités socio-économiques dans les villages, l'éducation sanitaire et l'habilitation des villageois libérés des corvées d'eau, des femmes en particulier.

Vu cette situation, les pays donateurs tendent à faire de la réalisation d'une coopération technique pour exploitation et la maintenance des installations d'alimentation en eau, tant au niveau gouvernemental qu'à celui des villages, une des activités récentes du secteur faisant objet de leurs projets

L'enquête auprès des brigades chargées sur place de l'exploitation et de la maintenance des installations d'alimentation en eau, effectuée lors de l'étude de base du mois de mars 2001, a révélé que l'aspect de l'exploitation et de la maintenance dans 55 sites parmi 77 sites étudiés (71,4%) laisse à désirer. Ceci démontre que le transfert de technologie de la gestion des installations d'alimentation en eau est hautement nécessaire.

Dans une telle situation, il semble pertinent de réaliser, dans les 109 sites d'alimentation en eau construits grâce à des aides japonaises, en tant qu'une phase suivante de l'engagement du Japon pour ce secteur, un projet ayant pour but la mise en place d'un système de gestion (perception correcte des factures d'eau, gestion des fonds, aménagement des activités de l'exploitation et de la maintenance de ces installations, etc.) et de soutenir les activités d'amélioration de la qualité de vie grâce à l'accès à l'eau. De même, on peut espérer que, en association avec les secteurs de la santé, de l'hygiène et de l'éducation et par échange des techniques et des informations avec les autres donateurs et les pays voisins, etc, la réalisation de ce projet de l'eau contribuera largement à la résolution du problème commun de la région.

### 2-3 Stratégie du gouvernement sénégalais

Dans le Neuvième Plan de Développement économique et social, plan général précité, les principaux objectifs politiques du secteur de l'alimentation en eau sont les suivants :

- gestion correcte des ressources en eau en protégeant la nappe aquifère et en contrôlant les eaux de surface ;
- réfection et renforcement des installations urbaines d'alimentation en eau ;
- renforcement des installations d'alimentation en eau en milieu rural;

- amélioration de l'efficacité de l'exploitation et de la maintenance des installations d'alimentation en eau en milieu rural;
- récupération, épuration et réutilisation des eaux usées et évacuation correcte des eaux de pluie.

Parmi ces objectifs politiques, une politique nationale sur l'alimentation des régions en eau a été établie au début des années quatre-vingts et a évolué dans chaque domaine du Neuvième Plan de Développement économique et social précité. Cette politique

- 1) a répondu aux besoins en eau potable ;
- 2) a créé des activités d'élevage d'animaux domestiques et de production agricole commerciale, grâce à l'aménagement des installations d'alimentation en eau ;
- 3) a permis de freiner l'avancée du désert.

Ensuite de quoi, les nouveaux objectifs politiques suivants ont été promus :

- réorganisation structurelle du secteur de l'alimentation en eau visant à améliorer les études de plans et la gestion des installations ;
- recherche d'un équilibre budgétaire ;
- accroissement de la prise en charge financière par les utilisateurs des installations et mise en place d'un système à cet effet ;
- priorité donnée à l'exploitation et la maintenance des installations ;
- amélioration de la gestion des ressources en eaux souterraines et répartition correcte de ces ressources.

Si ces objectifs politiques sont atteints, les effets suivants peuvent être espérés :

- amélioration des compétences des gestionnaires dans ce secteur ;
- amélioration du cadre de vie ;
- réanimation de la production alimentaire ;
- amélioration du niveau de vie grâce à la réduction de la pauvreté en milieu rural ;

D'autre part, en réponse au Plan décennal sur l'eau courante et l'hygiène lancé en 1981 par l'ONU, le gouvernement sénégalais a lancé le Programme Spécial d'Hydraulique, visant l'aménagement d'installations d'alimentation permanente en eau, destinées aux habitants des régions et à leurs animaux domestiques, afin d'atteindre l'objectif de 35 l/pers/j d'eau courante.

Ce programme vise l'installation d'équipements motorisés pour l'alimentation en eau, prioritairement dans les zones suivantes :

- chefs-lieux de cantons ;
- centres administratifs des communautés rurales ;
- principaux villages et bourgs entourés de hameaux et les villages de grande envergure ;
- villages limitrophes.

L'objectif du programme précité est l'installation, d'ici à 2010, de 1800 installations motorisées d'alimentation en eau et le présent projet fait partie de cet objectif. Cet objectif est aussi promu par le programme régional d'adduction d'eau du Neuvième Plan de Développement économique et social en cours. Il vise l'augmentation du volume actuel de l'alimentation en eau, passant de 25 l./pers./j. à 35 l./pers./j. et celle du taux actuel d'alimentation en eau en milieu rural, passant de 30% à 90%, d'ici à 2010.

Le présent projet soulève beaucoup d'espoirs en tant que programme du secteur de l'alimentation en eau, prioritaire dans le cadre de la politique nationale. Ce projet occupe une position importante puisqu'il aura des effets sur d'autres secteurs au Sénégal, sur la fondation des programmes associés et même sur les pays voisins.

2-4 Activités liées au secteur de l'alimentation en eau et effectuées jusqu'à présent par le gouvernement sénégalais et par d'autres organismes

Les projets similaires réalisés dans le secteur de l'alimentation en eau par d'autres bailleurs de fonds sont le projet belge PRESFMR (Projet de réhabilitation et équipement de sites de forages en milieu rural), le projet saoudien SSWP III et le projet du Fonds français de Développement REGEFOR (Réforme de la gestion des forages motorisés ruraux). D'autre part, certains organismes internationaux et certaines ONG tels que l'UNICEF, World Vision, Plan international et CARITAS participent en permanence à des projets d'alimentation des villages sénégalais en eau.

Les projets PRESFMR et REGEFOR, le second poursuivant la plupart des activités du premier, sont en cours et donnent beaucoup de résultats. Etant donné que l'objectif du présent projet est la vulgarisation des méthodes de l'exploitation et de la maintenance, des méthodes efficaces seront activement introduites tout en y apportant des modifications. D'autre part, nous pouvons espérer l'avancement efficace du présent projet en collaborant et en partageant des informations entre ces trois projets pendant l'exécution du présent projet.

Les activités des autres organismes internationaux et des diverses organisations visent souvent une coopération à long terme limitée à certains villages et s'associent donc peu aux autorités centrales bien que leurs activités soient très implantées dans les régions. Dans la plupart des cas, ces organismes mènent leurs activités en recherchant des méthodes et des styles originaux.

### **Chapitre 3 Domaine de développement faisant l'objet du projet et sa situation actuelle**

Comme il est décrit dans le Neuvième Plan de Développement économique et social, dans le Programme spécial d'Hydraulique et dans le Document provisoire sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le développement du secteur de l'alimentation en eau est jugé, au Sénégal, comme la tâche prioritaire au niveau des secteurs de la santé et de l'hygiène, avec entre autres l'exploitation des ressources en eau, l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable, ainsi qu'au niveau de la protection de l'environnement.

#### **3-1 Cadre systématique du domaine de développement faisant l'objet du projet**

Actuellement, au Sénégal, dans le secteur de l'alimentation en eau en milieu rural, des comités directeurs ont été établis dans chaque village, et la perception du règlement des factures d'eau et la distribution de l'eau à petite échelle sont gérées par les habitants. Les installations construites sont cédées aux comités directeurs des villages par le biais des subdivisions de la DEM.

Auparavant, l'alimentation en eau était effectuée gratuitement en tant que service public, mais au fur à mesure que le nombre des installations d'alimentation en eau augmentait, les frais d'entretien ont augmenté et commencé à grever le budget de l'Etat. Par conséquent, une partie des frais d'installation de l'alimentation en eau est passée à la charge des habitants des villages en 1984, pour réduire les frais et continuer les travaux d'alimentation en eau. 30% et 70% des frais d'entretien sont respectivement à la charge de l'Etat (DEM) et des habitants (comité directeur).

Les habitants s'occupent également de l'exploitation et de la maintenance quotidienne des installations d'alimentation en eau. Des conducteurs ayant suivi 6 mois de formation à la DEM et ayant obtenu une qualification s'occupent de la maintenance, de l'entretien et de l'exploitation des installations. Le salaire des conducteurs est aussi alimenté par le paiement des factures d'eau.

Les subdivisions de la DEM s'occupent de la formation des conducteurs et traitent les pannes et les problèmes graves que les conducteurs ne peuvent pas résoudre. Le personnel des subdivisions de la DEM comprend un conseiller détaché au comité directeur de chaque village, pour donner des conseils sur l'exploitation de la maintenance des installations.

### 3-2 Domaine de développement faisant l'objet du projet et sa situation actuelle

Dans le Document provisoire sur la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, daté de mai 2000, le gouvernement sénégalais présente l'amélioration du taux d'accès à l'eau potable comme une stratégie primordiale de sa politique de développement des zones rurales. En même temps, il insiste sur l'importance d'agir avec les habitants, afin de renforcer leur sens de la propriété, en s'orientant vers les demandes des utilisateurs.

D'autre part, le gouvernement sénégalais promeut depuis les années 1980 un système de l'exploitation et de la maintenance propre à chaque village, organisé principalement à partir du comité directeur de chaque village. Bien que ce système s'améliore relativement bien dans la majorité des villages, on peut difficilement dire qu'au niveau macro-économique, une gestion excellente ayant un effet sur la réduction de la pauvreté à l'échelle nationale soit assurée équitablement dans tout le pays.

Ainsi qu'il vient d'être dit, les conducteurs gérant directement les installations d'alimentation en eau suivent une formation au sein même de la DEM et le Sénégal a réussi transférer dans tout le pays une technologie standard. Toutefois, même si la taille des réseaux de distribution d'eau dans les villages soit peu importante, chaque village utilise sa propre méthode de gestion de la distribution d'eau, donc la qualité de la gestion dépend beaucoup des compétences des comités directeurs. Si on parle en bien, l'autonomie des comités directeurs soit respectée, mais, de l'autre côté, ceci signifie qu'il n'y a pas de méthode de gestion complètement établie et que même si l'alimentation

en eau est en elle-même possible, il n'y a que très peu de villages pouvant accéder au développement postérieur. Ainsi, faute de technique commune sur tout le pays, l'écart entre les villages se creuse au niveau de la gestion de l'eau.

## Chapitre 4. Stratégie du projet

Les tâches les plus importantes sont l'établissement d'un modèle d'utilisation de l'eau ainsi que sa vulgarisation afin d'atteindre l'objectif du présent projet qui est l'alimentation durable en eau potable. La mise en place d'un système dont la gestion est assurée par un comité directeur avec la participation des villageois est considéré comme la partie la plus importante du projet. La raison en est qu'il est impossible pour l'Administration seule d'assurer le bon fonctionnement des installations d'alimentation en eau disséminées dans tout le pays, en tenant compte du nombre de personnel de l'Administration et de sa situation financière et, de ce fait, la participation active des habitants locaux est indispensable.

Les caractéristiques du présent projet sont présentées ci-dessous.

### <Caractéristiques>

#### Projet pour sites en mosaïque

Etant donné que les sites faisant l'objet du présent projet sont disséminés dans tout le pays, l'environnement social et culturel varie suivant les régions. Concrètement, les différences concernent la langue, le poids respectif du secteur public et du secteur privé, les professions, la religion, etc. et il existe de multiples combinaisons de ces éléments (mosaïque socio-culturelle). D'autre part, étant donné que, lors de la réalisation du projet, les dispositions relatives à cette réalisation varieront en fonction des particularités de chaque région, nous estimons que les modèles d'activités seront classés en un certain nombre de groupes. Par conséquent, il est à supposer qu'il sera important de réagir en fonction de la situation de chaque site pour réaliser le présent projet.

Par exemple, selon l'analyse des participants, confirmée pendant les journées d'étude organisées par la mission d'étude de courte durée, des problèmes complètement différents sont apparus dans les régions suivantes.

- Zones d'élevage : (Région de Luga, région de Saint-Louis).
- Zones sinistrées à sol salin: (Région de Kaolack, région de Fatick).
- Zones à couverture végétale importante : (Région de Ziguinchor, région de Kolda).

Par conséquent, il sera nécessaire, dans le cadre du présent projet,

d'adopter une attitude flexible vis-à-vis de cette mosaïque des sites concernés.

#### Projet de vulgarisation directe des connaissances et de formation

Etant donné que l'une des caractéristiques du présent projet est la sensibilisation et la vulgarisation directe de connaissances auprès des habitants (un transfert de technologies auprès de nos homologues sénégalais sera effectué en même temps), nous pouvons dire qu'il s'agit d'un projet de vulgarisation directe des connaissances.

D'autre part, le présent projet ne consiste pas seulement à transmettre des informations en sens unique mais aussi à fournir un suivi et un monitoring lorsque ce sera nécessaire et à vérifier les résultats réels de la sensibilisation et de la vulgarisation des connaissances pour améliorer ensuite les approches suivant les besoins. Par conséquent, le présent projet est classé parmi les projets de formation.

#### Point de vue sexospécificités

Dans le pays, la volonté de participation des femmes à la vie de la société est élevée et il arrive couramment que des femmes occupent des postes importants dans les comités directeurs. D'autre part, comme ce sont des femmes qui s'occupent de l'eau dans la vie quotidienne, la question de sexospécificité devra être suffisamment prise en compte. Cependant, dans les journées organisées par la mission de courte durée, les participantes n'ont pas activement présenté leurs opinions. Nous pensons que cela est dû à l'utilisation du français dans les journées d'étude et au fait que que les femmes du milieu rural ont rarement eu l'occasion de participer à des débats jusqu'alors. Lors de la réalisation du projet, il sera nécessaire de mener les activités en tenant suffisamment compte de la situation des femmes.

#### Rapports avec d'autres organismes d'aide.

Dans le présent projet, il est prévu de vulgariser le modèle de l'ASUFOR (c.f. 5.2), mise en place par la Belgique, dans les sites concernés, tout en l'améliorant suivant les besoins. En conséquence, nous estimons que la collaboration avec d'autres organismes d'aide sera alors indispensable.

### Présence japonaise

Etant donné que le présent projet concerne diverses couches sociales, de nos homologues sénégalais aux villageois, la participation sur place de spécialistes sera demandée. Les participants japonais auront donc souvent l'occasion d'avoir des contacts directs avec les habitants locaux, ce qui nous permet de penser qu'il sera possible d'affirmer la présence japonaise.

L'élaboration de matériaux pédagogiques de sensibilisation et de vulgarisation est prévue dans le projet et ils seront utilisés dans tout le pays par le biais de la DEM du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique et de ses subdivisions régionales. Par conséquent, nous estimons qu'à travers ces matériaux pédagogiques de sensibilisation et de vulgarisation, la présence japonaise sera reconnue même dans les zones extérieures aux sites pilotes du projet.

En plus, étant donné que le présent projet prévoit la promotion de la coopération avec d'autres organismes d'aide, la présence japonaise sera également assurée à l'égard de la communauté de donateurs.

### Faisabilité des entrées

Vu que nous examinons actuellement un système se reposant sur l'utilisation maximale des installations existantes, les entrées seront condensées à une étendue réaliste. D'autre part, si le matériel demandé par la partie sénégalaise se limite au minimum nécessaire, son entrée deviendra réalisable.

### Avance technique du Japon et éléments socio-culturels

Comme nous supposons que, dans le présent projet, les activités du projet seront réalisées en améliorant suivant les besoins les techniques existantes, l'avance technique du Japon ne sera pas particulièrement flagrante. Toutefois, les éléments socio-culturels (tels que la mise en valeur de la religion ou des langues traditionnelles) seront activement pris en compte, ce qui semble être particulier par rapport aux autres activités.

D'autre part, compare avec d'autres donateurs, il est possible de souligner une avance sur le plan du personnel maîtrisant les langues traditionnelles et connaissant la culture du pays du fait d'avoir travaillé en tant que jeunes volontaires de coopération internationale.